



Aéro-Club des Sourds de France

Membre de l'Aéro-Club de France

Affilié à la Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé (FFPLUM)

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

STAGE de PARAPENTE 2008

INITIATION et PERFECTIONNEMENT du VOL LIBRE
en toute sécurité (5 participants maximum)

du lundi 7 juillet au vendredi 11 juillet 2008

St Hilaire – Ecole « Aerobase » voir <http://parapente.fr/fr/ecole-aerobase/accueil.php>

Voir aussi : <http://www.volez.com/aeroclub-sourds/parapente.html>

- * **Formalités :** Visite médicale auprès d'un médecin généraliste et dérogation délivrée par le médecin de la Fédération Française de Vol Libre (demander l'adresse à l'ACSF). La demande de dérogation faite au médecin de la FFVL doit être accompagnée de l'attestation fournie par l'école Aerobase engageant celle-ci à mettre en œuvre les moyens nécessaires de guidage par radios vibrantes.
- * **Coût :** 500€(initiation) par membre (+ 25 €pour non-membre) pour ce stage de 5 jours. Prévoir la licence fédérale FFVL (assurance obligatoire) 25€
- * **Hébergement :**
Gîte environ 35€/ jour en demi-pension, ou camping au choix.
- * **Descriptif :** Le stage se déroule sur 5 jours, du lundi au vendredi. Il se décompose en séances de pente école et cours théoriques pour l'acquisition de la technique de décollage et pilotage de base ainsi que les connaissances nécessaires pour la bonne compréhension du fonctionnement du parapente, du milieu aérien, du plan de vol, des moyens de communication par radios vibrantes et palettes, du circuit d'approche et atterrissage. Il sera réalisé au moins un biplace pédagogique (pilotage par l'élève de la sortie de décollage jusqu'à l'atterrissage) avant le passage en grand vol solo. Pour les élèves dont les acquisitions techniques sont évaluées bonnes, ce qui représente en moyenne 95% des élèves, les 4ième et 5ième jours sont consacrés aux séances de grand vol solo (entre 3 et 4 vols par jours suivant l'aérogologie et les aptitudes des élèves). S'il s'avère qu'un ou plusieurs élèves présentent des difficultés pour acquérir le niveau technique ou mental nécessaire au passage en vol solo, nous lui ou leurs proposons de poursuivre la progression par des séances de pente école et biplaces pédagogiques complémentaires.
- * **Equipement nécessaire :** Tenue de sport et bonnes chaussures de marche.
La fourniture du matériel de vol est assurée par l'école.



N'hésitez pas à contacter
Thierry Orcel
t.orcel1@numericable.com
Commission Parapente
Aéro-club des Sourds
de France

INSCRIPTION – STAGE de PARAPENTE pour DEBUTANTS 2008 – AVANT le 30 mai 2008

2 chèques à envoyer : 1 chèque d'acompte de 100 euros ET 1 chèque pour payer le reste

Nom :

Prénom :

Adresse :

Fax :

SMS :

E-mail :

Participera au stage de parapente du 7 juillet au 11 juillet 2008 à St Hilaire (38)

- Viendra en train ou en voiture seul ou accompagné de : (personnes)

- Sera hébergé au gîte avec les stagiaires ou camping



→ A retourner cette inscription, vos 2 chèques (à l'ordre de l'Aéro-Club des Sourds de France ou ACSF) et la copie de votre certificat médical d'aptitude à la Commission Vol Libre ACSF, 46 rue de Varenne, 75007 Paris.

Merci ! Vous serez convoqué(e) à une réunion de préparation à l'ACSF.

Association non lucrative Loi 1901 créée en 1996

Courrier : 46 rue de Varenne 75007 Paris

Fax : 01 4544 3370

Siège social : Aéro-Club de France, 6 rue Galilée 75116 Paris

Siret N° 441 806 791 00022 Code APE : 913E

Site web : <http://www.volez.com>

E-mail : Aeroclub.Sourds@wanadoo.fr